



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## **Décision de la directrice Mme Carole LY n° 2023-02 du 22/11/2023**

**Relative à la désignation de Madame Juliette LASLIER, en qualité de déléguée à la protection des données (DPO) au sein de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)**

Madame Carole LY, Directrice de l'Institut,

**Vu** le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, règlement général sur la protection des données (ci-après désigné « RGPD »), notamment ses articles 37 à 39,

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article R-642-24,

**Attendu** qu'il convient de désigner un agent de l'Institut en tant que délégué en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel,

### **DESIGNE**

Madame Juliette LASLIER est désignée en qualité de déléguée à la protection des données (DPO) au sein de l'INAO.

Cette désignation devant faire l'objet d'une publicité, une information sur le site internet de l'Institut sera insérée.

### **Missions :**

La déléguée est chargée :

- de conseiller les agents de l'INAO sur les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD et d'autres dispositions du droit de l'Union européenne et du droit national en la matière ;

- de contrôler le respect du règlement général à la protection des données, d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit national et des règles internes à l'INAO en matière de protection des données
- de coopérer avec l'autorité de contrôle française, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en étant le point de contact entre l'Institut et la CNIL

**Conditions d'exercice de la mission :**

Pour l'exercice de cette mission, la déléguée est rattachée à la Responsable du service juridique et international.

**A qui rendre compte :**

À la Secrétaire générale et à la Responsable du service juridique et international.

Fait à Montreuil, le 22 novembre 2023

**La Directrice de l'INAO**



**Carole LY**